



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Régie d’assainissement des eaux
de la Vallée du Richelieu**

**SÉANCE ORDINAIRE DE LA RÉGIE D’ASSAINISSEMENT DES EAUX DE LA VALLÉE DU
RICHELIEU, TENUE LE 18 JUIN 2025, À 19 HEURES, AU 300 RUE BRUNET À MONT-
SAINT-HILAIRE.**

Étaient présents :

Madame Isabelle Thibeault, présidente et conseillère de Mont-Saint-Hilaire
Monsieur Frédéric Lavoie, deuxième vice-président et conseiller de McMasterville
Monsieur Jean-Guy Lévesque, conseiller de McMasterville
Monsieur David Morin, conseiller de Mont-Saint-Hilaire
Monsieur Jacques Portelance, conseiller d’Otterburn Park
Madame Natacha Thibault, conseillère d’Otterburn Park

Étaient absents :

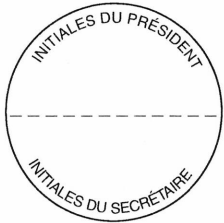
Monsieur Martin Dubreuil, premier vice-président et conseiller de Belœil
Madame Louise Allie, conseillère de Belœil

Étaient également présents :

Monsieur Jacques Drouin, secrétaire-trésorier de la R.A.E.V.R.
Monsieur Benoit Aubertin, directeur technique de la R.A.E.V.R.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l’ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mai 2025
4. Correspondance
5. Bordereau des déboursés
6. Rapport annuel RAEVR 2024
7. Regroupement d’achats de produits chimiques – sulfate d’aluminium
8. Divers
9. Interventions de l’assistance
10. Clôture de la séance



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Régie d’assainissement des eaux
de la Vallée du Richelieu**

POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la présidente, ayant constaté à 19 heures 12 minutes que le quorum était atteint, ouvre la séance.

25-17

POINT 2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Portelance
APPUYÉ PAR Madame Natacha Thibault

ET RÉSOLU QUE l’ordre du jour soit et est adopté, tel que déposé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

25-18

POINT 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 MAI 2025

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Natacha Thibault
APPUYÉ PAR Monsieur David Morin

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mai 2025 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

POINT 4. CORRESPONDANCE

25-010 30-04-25 Lettre de MADAME KATIA CHASTENAY, CPA auditrice et directrice de la normalisation de l’information financière et du financement, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES DE L’HABITATION (MAMH), nous informant que la réserve de notre auditeur lors du dépôt du rapport financier 2024 en lien avec les obligations liées à la mise hors service d’immobilisations (qui n’ont été ni évaluées, ni comptabilisées par la Régie) pourrait être mal perçue par les marchés financiers et que le MAMH compte sur la collaboration de la Régie pour redresser la situation.

25-19

POINT 5. BORDEREAU DES DÉBOURSÉS

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Frédéric Lavoie
APPUYÉ PAR Monsieur Jean-Guy Lévesque

ET RÉSOLU QUE le bordereau des déboursés numéro 25-04, du chèque numéro 1450 au chèque numéro 1457, du déboursé numéro 202500271 au déboursé numéro 202500327 pour un montant total de 379 297,94 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

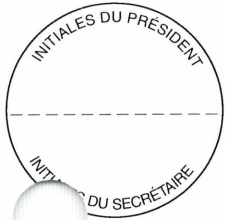
POINT 6. RAPPORT ANNUEL RAEVR — 2024

Le conseil d’administration prend acte du dépôt du rapport annuel de la RAEVR pour la période 2024, lequel regroupe plusieurs statistiques et performances pour cette période et présente ses félicitations pour le travail, la rédaction et les performances.

25-20

POINT 7. REGROUPEMENT D’ACHATS — PRODUITS CHIMIQUES – SULFATE D’ALUMINIUM

ATTENDU QUE la Loi sur les cités et villes et le Code municipal renferment des dispositions permettant la création de regroupements d’achats, incluant les municipalités et les organismes sans but lucratif, tels que les régies intermunicipales;



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Régie d’assainissement des eaux
de la Vallée du Richelieu**

ATTENDU QUE la régie d’assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu désire participer à des achats regroupés pour ses produits chimiques servant au traitement de l’eau;

ATTENDU QU’une municipalité ou un organisme doit être mandaté pour procéder

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Natacha Thibault
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Portelance

ET RÉSOLU QUE la Régie d’assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu confie à la Régie Intermunicipale de l’Eau de la Vallée du Richelieu le mandat de procéder, en son nom et au nom des autres municipalités et organismes, à un appel d’offres public regroupé et à l’adjudication des contrats concernant l’achat de produits chimiques – sulfate d’aluminium, en fonction des besoins indiqués au mandat pour l’année débutant le 1^{er} janvier 2026.

QUE le regroupement puisse opter pour un contrat ferme d’un (1) an ou de deux (2) ans en fonction des conditions;

QUE la Régie d’assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu s’engage à respecter le protocole d’entente s’appliquant aux présentes.

ADOPTÉE

POINT 8. DIVERS

Aucun autre sujet n’est ajouté à ce point.

POINT 9. INTERVENTION DE L’ASSISTANCE

Aucune intervention de l’assistance.

POINT 10. CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Guy Lévesque
APPUYÉ PAR Monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l’ordre du jour ayant été épuisés.

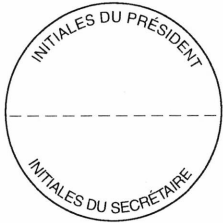
ADOPTÉE

Il est 19 heures 17 minutes.

Jacques Drouin, ing.
Secrétaire-trésorier

Isabelle Thibeault
Présidente

25-21



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux
de la Vallée du Richelieu**

